

PRIER À LA GRECQUE

Emporté dans une de ces diatribes dont il avait le secret, Caton l'Ancien devait un jour s'en prendre à la multiplication des statues divines d'origine grecque en leur opposant les vieilles images de terre cuite de la tradition romaine¹. Or, ces images sacrées, comme le montre l'Apollon de Veies, étaient, elles aussi, d'origine hellénique. La méprise de Caton peut être une bonne illustration de la difficulté de l'historien cherchant, à Rome, en matière religieuse, à évaluer l'influence hellénique². Et ceci est d'autant plus vrai qu'à l'époque contemporaine, on a parfois voulu voir dans la religion romaine une quasi transposition de la religion grecque, en tout cas des dieux grecs, bien avant le V^e siècle avant J.-C., date de l'introduction d'Apollon à Rome³. La matière est trop vaste pour être reprise entièrement⁴ mais il est toutefois possible de tenter de préciser le poids de ce passé⁵.

I. L'introduction ancienne de certains dieux grecs

Les Romains n'ont jamais considéré que l'introduction de divinités étrangères, évoquées ou domiciliées, relevait du seul bon vouloir des individus. Il n'y avait de cultes à Rome que ceux qui étaient autorisés, les plus hautes autorités en ces matières étant les pontifes (notamment le premier d'entre eux, le souverain pontife) et, bien entendu, le Sénat. Cela posé, le monde divin n'était pas un monde

1. Tite-Live, XXXIV, 4, 4-5.

2. Selon la remarque de P. Boyancé, 1972, p. 13.

3. Travaux de Fr. Altheim, 1955.

4. Et en partie hors des limites chronologiques fixées.

5. Le problème des sources de la religion romaine (définition du *numen*...) ne sera pas discuté ici.

fermé et le cours des siècles vit s'installer à Rome de nombreuses divinités étrangères, parmi lesquelles se trouvaient les divinités grecques.

1. Diversité des modes d'accès

Un certain nombre de divinités furent partagées pacifiquement par les Romains avec des peuples latins qui étaient leurs alliés. Le cas de Diane est, à cet égard, exemplaire de la démarche comme de la complexité de la situation.

En effet, la Diane de l'Aventin était aussi celle d'Aricie. Cette déesse italique avait puissance sur la procréation et était vénérée pour cela par les femmes lors de cérémonies aux ides d'août. Liée à un *rex* dont le pouvoir se transmettait de manière tout à fait particulière (assassinat rituel du titulaire précédent), elle était également donneuse de souveraineté. À Rome, Diane avait son sanctuaire sur l'Aventin, jouissant là d'une sorte d'exterritorialité par rapport à la Ville, si bien qu'on a pu penser (A. Alföldi) que ce sanctuaire prit la suite de celui, fédéral et antérieur, d'Aricie¹. Quant à la relation de Diane avec la plèbe, elle s'expliquerait par ce lieu, siège des sécessions plébéiennes. À la fin du III^e siècle avant J.-C. et dans les siècles qui suivirent, la personnalité divine devint toutefois bien différente. Diane avait été assimilée à Artémis, devenant ainsi une déesse vierge. L'aventure, pour parler comme G. Dumézil², avait peut-être commencé près de Capoue, dans le temple que Diane avait sur le Mont Tifata. L'opération semble avoir été terminée au début du IV^e siècle avant J.-C., époque du premier lectisterne où elle figura, en couple avec Hercule. La divinité partagée des Latins et des Romains finissait ainsi dans un habillage à la grecque.

1. Pour R. Schilling, ce ne fut pas sans une guerre. Diane serait de ce fait la divinité d'un peuple vaincu, celui de *Tusculum*. R. Schilling, 1979, p. 380. Si l'on adopte ce point de vue, Diane entrerait dans la catégorie des divinités vaincues étudiée *infra*.

2. G. Dumézil, 1966, p. 400.

Junon était *Regina* (Reine) sur le Capitole, où Jupiter l'abritait dans son temple ainsi que Minerve, en une triade vénérée depuis l'aube de la République, mais que nous sommes incapables d'expliquer complètement¹. Dans la Ville, elle était également vénérée sous le nom de *Lucina*, présidant pour cela aux accouchements, avec, en complément, divers cultes liés à la fécondité. Junon représentait plus généralement, semble-t-il, la jeunesse et peut-être l'équivalent féminin du *genius*, mais ceci demeure hypothétique. Au total, la personnalité était vaste, riche, mais mal connue de nous. En revanche, le partage de son culte est une évidence. Cinq cités latines (Aricie, *Lanuvium*, *populus Laurens*, Préneste, Tibur) donnaient son nom à un mois. *Tusculum* et *Norba* la connaissaient sous le nom de *Lucina*, tandis qu'elle était *Curitis* à Tibur et Faléries. À Rome comme à *Lanuvium*, enfin, elle était Iuno *Sospita* (Rome) ou *Seispes* (*Lanuvium*). Cette Junon-là était une divinité guerrière :

« Votre fameuse *Sospita*, que jamais, pas même en rêve, tu ne vois autrement que sous une peau de chèvre, avec une lance, un petit bouclier et des souliers à pointe relevée². »

Le passage d'une divinité de la fécondation à une divinité guerrière, par extension de la personnalité divine, a reçu plusieurs explications. Celle de K. Latte, qui y voit une influence étrusque, demande d'envisager une démarche compliquée qui la fait assimiler à Athéna *Polias* par les Étrusques eux-mêmes ; celle de J. Bayet réduit la Junon romaine au rôle de divinité des femmes et attribue le reste de sa personnalité à une influence grecque directe, transmise par *Lanuvium*. Pour G. Dumézil, au contraire, Junon aurait eu d'entrée de multiples visages (*Regina*, *Mater*, *Sospita*). Elle aurait été bivalente ici, trivalente là et c'est ce qui aurait été sa caractéristique, une caractéristique indo-européenne puisqu'on observe l'existence chez les Indo-Iraniens et les Germains, face à trois dieux masculins

1. G. Dumézil, 1966, p. 303-306.

2. Cicéron, *La nature des dieux*, I, 82, cité par G. Dumézil, 1966, p. 294.

représentant les trois fonctions, d'une seule divinité féminine et synthétique.

En Italie, à propos des divinités partagées par les Romains avec d'autres peuples, l'imbrication des influences rend, on le voit, celle des Grecs très difficile à cerner. Celle-ci ne semble pas dépasser, cependant, les limites de ce qu'un Romain pouvait juger convenable et, si elle a existé, recouvre toujours ou presque un vieux fond italique, voire indo-européen.

Il en allait de même, semble-t-il, pour certaines divinités captives, le cas de Minerve étant le plus intéressant. On sait que, en cas de défaite, les vaincus, leur territoire et leurs dieux étaient la propriété du peuple vainqueur. C'est ce qui arriva à Minerve. Outre sa place au Capitole, Minerve possédait un temple sur l'Aventin, mentionné pour la première fois lors de la seconde guerre punique et une chapelle sur le Caelius. La déesse n'en était pas moins une captive, prise avec la ville de Faléries en 241 avant J.-C. Son *interpretatio* en Pallas-Athéna avait certainement commencé en Étrurie. Elle se poursuivit à Rome, puisque, au grand lectisterne de 217 avant J.-C., Minerve fut servie en couple avec Neptune (assimilé à Poseidon) :

« En cas de victoire, aussi, on voua, pour célébrer de grands jeux, trois cent trente-trois mille as libraux, trois cent trente-trois as trientaux, et en outre trois cents bœufs à Jupiter, et à beaucoup d'autres dieux des bœufs blancs et les autres victimes prescrites. Ces vœux proclamés selon les rites, on prescrivit des supplications ; et l'on vit aller supplier les dieux une foule non seulement de citoyens ayant leurs femmes et leurs enfants, mais des paysans qui, ayant quelque fortune personnelle, étaient également touchés par des soucis publics. Puis on célébra un lectisterne de trois jours, par les soins des décevirs chargés des cultes. On exposa six lits garnis de coussins : un pour Jupiter et Junon, le second pour Neptune et Minerve, le troisième pour Mars et Vénus, le quatrième pour Apollon

et Diane, le cinquième pour Vulcain et Vesta, le sixième pour Mercure et Cérès. Puis on voua les temples¹... »

L'hellénisation de la déesse était achevée sous Pompée. Cette dernière était alors cultuellement traitée en Athéna-Nikè².

L'une des formes d'intégration des divinités étrangères était l'*evocatio*. Celle-ci était indo-européenne. Elle visait, avant la victoire, à promettre, à Rome, un traitement digne au dieu majeur de l'adversaire et, par ces promesses, à le faire quitter la ville qu'il protégeait. Carthage ne fut anéantie qu'une fois ces rites accomplis. Par chance, même si la date de la notation est tardive, Macrobe nous a conservé le texte de ce rituel³. C'est ainsi que Junon *Regina* fut, selon Tite-Live, transportée à Rome, *post Veios captos* (après la prise de Veies). La déesse acquiesça (par un mouvement de tête) à la demande de jeunes gens vêtus de blanc, l'interrogeant sur sa volonté d'aller à Rome⁴. Alors qu'ils venaient de piller la ville, les Romains trouvèrent leur action remarquable. Ils s'étaient, selon Tite-Live, comportés « en adorateurs plutôt qu'en ravisseurs ».

D'autres dieux à la personnalité hellénique plus marquée furent traités de même. C'est ainsi que les Dioscures (Castor et Pollux) furent « évoqués » de *Tusculum* à la suite d'un vœu du dictateur romain durant la bataille du lac Régille (499 av. J.-C.). Ces jeunes gens intrépides devaient devenir les protecteurs de la partie la plus aristocratique de Rome, la cavalerie.

Naturellement, le commerce joua son rôle. C'est ainsi qu'Hercule et Mercure se faufilèrent jusque dans les faubourgs de Rome, sans toutefois franchir les limites du *pomerium*, comme il convenait à des dieux qui présidaient aux échanges « internationaux⁵ ». Hercule, suivant les légendes canoniques, fréquenta le site de Rome avant

1. Tite-Live, XXII, 10, 7-10.

2. Pline, *NH*, VII, 97.

3. *Saturnales*, III, 9, 6.

4. Tite-Live, V, 22, 4-7.

5. Selon la remarque de J. Bayet, 1969, p. 123.

même la fondation de la Ville. Dans un monde qui était d'abord pastoral, se répandirent des légendes d'Hercule corrigeant des voleurs de bœufs (à Rome, mais aussi à Locres et à Crotone). Dans l'*Urbs*, il était révééré au *Forum Boarium*, c'est-à-dire au croisement de la voie d'eau (le Tibre) et de la voie terrestre (joignant la Campanie à l'Étrurie maritime). Il était arrivé là avec ses dévots, commerçants pour la plupart. Son culte, qui avait été d'abord privé (culte rendu à l'*Ara Maxima*, entre les mains des *gentes* des Potitii et des Pinarii), était devenu public, par rachat, selon la tradition, en 312 avant J.-C. Hercule, qui était honoré somptueusement, en raison du sacrifice de la dîme de ses dévots (tout ce qui a été gagné, sauvé, accumulé), avait sa fête annuelle le 12 août. Le rituel était grec, le sacrifiant opérant la tête découverte, avec une couronne de laurier cueilli sur l'Aventin. À l'époque qui nous intéresse, le culte d'Hercule, apporté sans discussion possible sur les quais du port de Rome par des marchands, était en train de se hisser socialement. Le temple d'Hercule *Victor* (« construit » par Hercule lui-même et situé non loin de l'*Ara Maxima*, près de la porte *Trigemina*), reconstruit en 213 avant J.-C. (après un incendie de tout le quartier) avait désormais son rôle dans les cérémonies du triomphe. Le cortège du triomphateur (qui se rendait du Champ de Mars au *Circus Maximus* pour rejoindre la *Sacra via* et le Capitole) traversait le *Forum Boarium* et passait devant le temple. La statue du dieu, œuvre de Myron, était alors magnifiquement parée et placée sur le seuil de l'édifice. Hercule, qui se voyait parfois offrir des éléments de butin, glissait ainsi vers un nouveau commerce, celui des hommes de guerre.

Des remarques en partie comparables doivent être faites pour celui que G. Dumézil appelle le technicien pur des choses commerciales, Mercure¹. Son temple, situé près du *Circus Maximus*, passait pour avoir été dédié en 495 avant J.-C., l'année de la mort en exil de Tarquin le Superbe². En opposition déclarée avec les patriciens en

1. G. Dumézil, 1966, p. 425.

2. Tite-Live, XXI, 7.

général et les consuls en particulier, le peuple avait confié le premier rôle de ces cérémonies à un centurion. Mercure n'était pas un dieu patricien ! De plus, Hermès perçait souvent sous Mercure, mais celui-ci n'avait cependant pas oublié ses origines, visibles encore dans les cérémonies de purification des commerçants à la fontaine de Mercure, près de la porte Capène.

« Il y a une source de Mercure, près de la porte Capène ; si l'on veut en croire ceux qui l'ont éprouvée, elle a un pouvoir divin. C'est là que vient le marchand, tunique retroussée, et avec une cruche qu'une fumigation a purifiée il puise, après s'être lui-même purifié, de l'eau pour l'emporter. Il y trempe une branche de laurier et avec ce laurier humide il arrose tout ce qui doit passer à de nouveaux propriétaires. Lui-même il s'asperge les cheveux avec le laurier ruisselant et, d'une voix habituée à tromper, il prononce cette prière : "Lave, dit-il, mes parjures passés et lave aussi mes mensonges d'hier ; si je t'ai pris à témoin ou si j'ai invoqué fausement le pouvoir vain d'un Jupiter qui ne devait pas m'entendre, si j'ai sciemment trompé un autre dieu ou une autre déesse, que les vents rapides emportent mes paroles coupables, et que le jour qui vient me donne l'occasion de nouveaux parjures, sans que les dieux du ciel se soucient de ceux que je pourrai faire ! Accorde-moi seulement de gagner de l'argent, accorde-moi la joie que donne l'argent gagné et fais que j'aie la satisfaction de duper l'acheteur !" Au marchand qui lui fait de pareilles demandes, Mercure du haut du ciel sourit de connivence, se souvenant d'avoir lui-même volé les bœufs du dieu d'Ortygie¹. »

-
1. Ovide, *Fastes*, V, 673-692, trad. H. Le Bonniec, Bologne, 1970. Ortygie est l'un des noms de l'île de Délos. Le dieu évoqué ici est donc Apollon. L'affaire est retracée par *L'hymne homérique à Hermès*, le « premier roman policier de l'histoire du monde » : Apollon veut retrouver ses bœufs et « joue le rôle de détective », avec examen des traces, interrogatoire des témoins, perquisition, menaces contre le coupable présumé. G. Méautis, 1959, p. 103. Sur la complexité des influences se faisant jour dans la personnalité de Mercure, G. Dumézil, 1966, p. 426.

Le monde divin, à Rome, n'était donc pas un monde fermé, xénophobe. Lorsque, beaucoup plus tard, les Romains se penchèrent sur leur passé, ils trouvèrent qu'il y avait là un élément remarquablement positif, ils pensèrent même qu'ils « avaient mérité l'empire du monde en accueillant les cultes de toutes les nations¹ ». Il reste à savoir si, en matière d'assimilation et d'importation de personnalités divines, l'une de ces nations ne fut pas outrageusement favorisée.

2. L'assimilation de divinités grecques

Toute chose vient à son heure, mais ceci fut particulièrement vrai de la thèse d'Henri Le Bonniec sur Cérès². La divinité avait un flamme, elle appartenait en conséquence au vieux fond religieux de Rome. Son histoire était cependant compliquée et les interprétations données contradictoires. Les questions posées tenaient d'une part au lien de Cérès avec Déméter, que Fr. Altheim voyait comme exclusif, et, d'autre part, à la relation avec le concept de croissance, évidente d'après l'étymologie du mot, mais que Wissowa voyait également comme unique. Les positions étaient inconciliables.

Fr. Altheim affirmait, en effet, l'extrême importance de l'influence grecque dans la religion romaine bien avant le V^e siècle avant J.-C., date traditionnellement admise, au point que le vieux fond religieux de l'époque de Numa n'aurait été qu'un apport hellénique. Pour lui, les apports grecs ne portèrent pas, en premier lieu sur des dieux olympiens, mais sur des divinités chthoniennes, avant même l'époque homérique³.

Le point de vue de Wissowa amène fatalement à évoquer la théorie des *numina*, découlant des travaux de H. J. Rose. Celui-ci attribua au *numen* latin, le sens que les ethnologues donnaient alors au mot mélanésien *mana*. L'idée de l'existence du *mana* reposait sur le sentiment de l'existence d'êtres ou d'objets desquels se dégageait une

1. Minucius Felix, *Octavius*, VI, 2-3, cité par J. Bayet, 1969, p. 126.

2. H. Le Bonniec, 1958.

3. Voir, en matière de critique, entre autres, P. Boyancé, 1972, p. 13-14.